

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le treize juin à dix huit heures trente, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 7 juin 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM.FERON, LECLERCQ, MMES DUFOUR, BERTIN, MM. DECLERCQ, HANOTTE, MME TORABI, M. D'HAILLECOURT absents excusés.
Suppléants : MM. PHILIPPO, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

**19 - Service Déchets. Exonération de la S.A. BRICORANG du montant de sa TEOM
pour l'année 2008**

Le Président expose à l'assemblée la demande d'exonération du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2008 de la SA BRICORANG situé à Rang du Fliers.

En effet, cet établissement n'utilise pas le service de collecte des déchets au porte à porte de la Communauté de Communes Opale Sud, ni ses équipements structurants (déchèterie, centre de transfert, colonnes d'apport volontaire, etc...) en 2008.

Le service Déchets Ménagers n'est, de toute façon, pas en capacité de collecter ou d'accueillir cet établissement dans des conditions optimales au vu de la spécificité (volume) des déchets produits.

Le Président propose donc d'exonérer la société S.A. BRICORANG du montant de sa Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 14 juin 2007.

Publié le, 19 JUIN 2007



Exécutoire, le
Président,

21 JUIN 2007

B. COUSEIN.



Le Président,

B. COUSEIN.



REÇU LE

21 JUIN 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER